

# Avis de publication



ADMINISTRATION COMMUNALE  
DE LORENTZWEILER

SERVICE URBANISME

---

**Concerne: Approbation d'une modification de plusieurs articles de la partie écrite du plan d'aménagement particulier "quartiers existants" (PE PAP QE)**

Il est porté à la connaissance du public que conformément à l'article 10 de la loi modifiée du 19 juillet 2004 concernant l'aménagement communal et le développement urbain, le conseil communal de la commune de Lorentzweiler a approuvé dans sa séance du **23 septembre 2025** le projet de la modification ponctuelle de la partie écrite du plan d'aménagement particulier "quartiers existants" (PE PAP QE).

Les observations et objections contre le projet doivent être présentées par écrit auprès du ministère des Affaires intérieures endéans d'un délai de 15 jours après la date de publication du 27 octobre 2025.

Le dossier du projet de modification ponctuelle de plusieurs articles de la partie écrite PAPQE est publié sous forme électronique sur le site: [www.lorentzweiler.lu](http://www.lorentzweiler.lu).

Lorentzweiler, le 23 octobre 2025  
Le collègue des bourgmestre et échevins  
**Marguy KIRSCH-HIRTT, bourgmestre**  
**Paul BACH, échevin**  
**Frazer ALEXANDER, échevin**